



TUPIN ET SEMONS

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 22 mai 2019 – Session Ordinaire

COMPTE RENDU

Présents : CELLARD Annick – GERIN Pascal – Mr DEGACHE Jean- Mr LAGER Alain - BASSET Maxime - DAUBREE Martin - JAMET Daniel - Mr TARDY Charles - Mme MOUNIER Mireille - Mr BASSIER Franck – Mr ALIAS Thierry - Mr BERNARD Stéphane - Mr PALLAS Gérald.

Excusés: Mme ALLEMAND Nathalie,

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SCHERRER à Mr LAGER,

Rapporteur de séance : Alain LAGER

Ouverture de la séance à 20h00

1- Approbation Conseil Municipal du 27 mars 2019

Le compte rendu de la séance du 27 mars 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

2- Extension Arrêté Biotope de l'île du Beurre

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet d'arrêté préfectoral portant extension de la zone de protection de Biotopes de l'île du Beurre et de l'île de la Chèvre sur la Commune de TUPIN ET SEMONS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet d'arrêté préfectoral portant extension de la zone de protection de Biotopes de l'île du Beurre et de l'île de la Chèvre sur la Commune de TUPIN ET SEMONS.

3- Rapport annuel sur les redevances agence de l'Eau

Monsieur le maire présente le rapport annuel de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur la fiscalité de l'eau. La pollution organique dans les rivières a été divisée par 20 en 20 ans. Les actions aidées par l'agence de l'eau sont : économie d'eau, dépollution des eaux, réduction des pollutions toxiques, luttent contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable,

redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité et solidarité internationale.

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14% de la facture en eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36€ par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4.90€ pour les redevances.

4- Données générales de la commune

Monsieur le maire commente la fin des travaux des bâtiments communaux. En effet le local de Tupin est opérationnel. La restitution de garage à M. COTE Charles peut être envisagée. Le contact avec le notaire est pris. Il reste à prévoir la procédure pour un acte de copropriété. Une inauguration aura lieu quand on saura la date de réalisation des abords pour la sécurisation vis-à-vis de la RD 386. Ce sera sans doute en octobre. Les derniers couts sont actuellement en règlement.

Pour ce qui est de l'enfouissement du réseau sec du quartier de Pimotin, les conventions ont été envoyées aux foyers concernés. Ils ont jusqu'au mois de juillet pour signer et renvoyer le document. Les travaux vont commencer en septembre pour une fin en mars 2020. Une réfection de la chaussée sans suivra.

5- Mise en place d'une borne de recharge électrique

Suite à l'accord de principe donné par les élus lors du dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire présente de type de borne qui sera mise en place. L'emplacement choisi est la place de Tupin où la fréquentation automobile est importante sur la RD386. Le cout pour la commune est de 2146€ sur un montant total de 12238€. La borne pourra être utilisée par tous les utilisateurs de VL, PL et vélo électrique. La puissance de charge sera de 18 kilowatt maxi en instantané.

6- Point sur l'agglo

Monsieur le maire présente les derniers dossiers en cours à l'agglo.

Le premier concerne la stratégie agricole qui est issue d'un travail collaboratif entre les agriculteurs volontaires et les élus. La réflexion aboutie à un programme composé de 10 enjeux et 25 fiches actions.

Le deuxième sujet concerne la création d'une liaison routière Est Nord. Une étude est lancée qui va permettre de prendre en compte le trafic et l'environnement.

Le sujet suivant concerne le nouveau schéma touristique 2019-2025 qui sera basé sur 5 axes de travail.

L'agglo soutient le projet de centrale villageoise des collines iséroises.

Monsieur le maire évoque aussi l'ensemble des dossiers de l'ordre du jour du dernier Conseil Communautaire. Il propose aux élus de commenter si besoin un dossier particulier en fonction de leur commissions.

7- Point sur l'urbanisme et la maison des associations

Monsieur le maire évoque tous les permis de construire approuvé par la commune depuis le 1 janvier 2019 ainsi que toutes les demandes préalables acceptées. Il rappelle que l'ensemble des élus peuvent consulter en mairie ces dossiers.

Pour ce qui concerne la maison des associations, le projet est lancé et le choix du maitre d'œuvre est fait. Ce sera ARCHIPOLIS de Pélussin.

8- Délibération bail parcelle AOC avec Monsieur BOTT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur BOTT, relative à la location d'une parcelle de 177 m² provenant de la parcelle AI 14.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de louer une parcelle d'une superficie de 177 m² provenant de la parcelle AI 14
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes

9- Marchés de travaux – Exonération des pénalités de retard pour les entreprises EFP Peinture, Menuiserie RIVORY et Martinet Andrieux.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'absence à des réunions de chantiers par les entreprises, conformément à l'article 7.4.2 du CCAP, entraînent des pénalités de retard. Monsieur le Maire propose d'approuver une exonération des pénalités de retard en vue de leur restitution aux entreprises suivantes :

- EFP Peinture d'un montant de 100 €
- Menuiserie RIVORY d'un montant de 200 €
- Martinet Andrieux d'un montant de 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'exonération des pénalités de retard prévues au marché qui devaient s'appliquer aux entreprises suivantes :

- EFP Peinture d'un montant de 100 €
- Menuiserie RIVORY d'un montant de 200 €
- Martinet Andrieux d'un montant de 400 €

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

10- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Prochain conseil aura lieu le 4 septembre 2019